

ACCES AU DOSSIER PATIENT TARIFS DE DUPLICATION ET D'ENVOI

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu d'un dossier médical

Textes de référence

- *Code de la santé publique (CSP) : articles L.1111-7 et R.1111-1 à R.1111-7 ;*
- *Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) : article R.311-9 et R.311-11*
- *Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif*

La **consultation sur place** du dossier médical est gratuite et peut être l'occasion d'un échange avec un praticien qui est intervenu dans la prise en soins.

Le demandeur s'engage à régler au Centre Hospitalier de Pau les frais de reproduction et d'envoi des documents demandés.

Les tarifs seront appliqués si le montant des éléments dupliqués est supérieur à 5 euros :

Document	Prix unitaire
Photocopie Format A4 (noir et blanc) Format A3 (noir et blanc)	0,18 € 0.36 €
Photocopie Format A4 (couleurs) Format A3 (couleurs)	0.48€ 0.72€
CD (Imagerie)	2.75 €

1) Envoi par courrier

- **Frais d'expédition en recommandé** : à votre charge, selon les tarifs en vigueur pratiqués par la Poste.

G/ KG	<u>PRIX EN €</u>
0à 20g	0.65
21 à 50 g	1
51 à 100 g	1.32
101 à 250 g	2.42
251 à 500 g	3.71
501 à 1kg	4.80
1 à 2 kg	6.14
2 à 3 kg 6.77	6.77
+ de 3 cm	En accusé de réception

ACCES AU DOSSIER PATIENT TARIFS DE DUPLICATION ET D'ENVOI

2) Vous récupérez vos éléments médicaux auprès du secrétariat des relations avec les Usagers :

Vous pouvez régler :

- Soit auprès de l'accueil de l'hôpital sur présentation de la facture délivrée par le secrétariat des Relations des Usagers
- Ou par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de Monsieur Le Trésorier Principal des Etablissements Hospitaliers, à l'adresse suivante :

**Secrétariat des Relations avec les Usagers
4 Boulevard Hauterive
64046 PAU CEDEX**